

# LETTRE D'INFORMATION REFERENTE HANDICAP

## FOCUS SUR LA RQTH

### Qu'est-ce que la RQTH ?

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (**RQTH**) est une décision administrative qui donne des droits aux personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail, mais aussi aux étudiants et aux stagiaires de la formation professionnelle.

### Quels en sont les avantages ?

Elle vous permet de bénéficier d'aides pour compenser les conséquences de votre handicap ou de votre maladie et favorise votre insertion professionnelle. Ces aides (techniques et/ou humaines) sont financées par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) dans le secteur privé, et par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) dans le secteur public.

Elle vous permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un conseiller pôle emploi spécialisé dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

### Qui est concerné ?

Est considérée comme travailleur handicapé « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques ».

La reconnaissance du handicap s'adresse aux demandeurs d'emploi en situation de handicap ou aux travailleurs handicapés, mais aussi aux jeunes de plus de 16 ans en formation ou aux étudiants en situation de handicap.

### Comment l'obtenir ?

Pour faire une demande de RQTH, vous devez remplir le dossier unique de « Demande à la maison départementale des personnes handicapées (**MDPH**) » à compléter d'un certificat médical à remplir avec votre médecin. Ce document médical permet de décrire votre trouble, son retentissement sur votre quotidien, son degré de gravité. Dans certains cas, une visite médicale peut être demandée.

ifCASS

Numéro : 8

Décembre 2022  
Janvier 2023

Département de Seine Maritime



**MDPH Rouen**  
13 rue Poret-de-Blosseville  
76100 Rouen.  
Email.mdp@cg76.fr.



Les formulaires de  
demande :  
**Cerfa n°15692\*01**  
**Cerfa n°15695\*01**

Les délais de traitement de la demande peuvent être assez longs ,il faut environ entre 4 à 6 mois pour obtenir sa RQTH.

### **Pour combien de temps?**

La RQTH est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour une durée de 1 à 10 ans ou sans limite de durée si la situation de la personne n'est pas susceptible d'évoluer.

### **Que faire en cas de refus de la RQTH ?**

Vous pouvez faire appel de cette décision dans un délai deux mois après réception de la notification de la MDPH. La procédure pour demander un réexamen de votre demande est expliquée en détail dans le courrier de refus, ainsi que les éventuelles nouvelles pièces à fournir.

### **Suis-je obligé d'en informer mon employeur, mon centre de formation, mon université ?**

Vous n'êtes pas tenu d'informer votre employeur de votre RQTH, ni d'en parler à votre hiérarchie et à vos collègues, sauf si vous souhaitez communiquer sur votre handicap afin qu'il soit mieux pris en compte et bénéficier d'aménagements spécifiques.

En parler est une façon de dire que vous pouvez travailler ou étudier mais que vous ne pouvez pas, ou plus, faire certaines choses. Que vous avez besoin de plus de temps, ou d'aides techniques ou de formation, à cause de votre handicap.

### **Pour en savoir plus**

**Un web documentaire disponible sur le site de la CNSA sensibilise les personnes handicapées et les employeurs à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.**

<https://www.cnsa.fr/vous-etes-une-personne-handicapee-ou-un-proche/actualites-et-handicap/tout-savoir-sur-la-reconnaissance-de-la-qualite-de-travailleur-handicape-en-video>

Sources : CNSA—MDPH—[monparcourshandicap.gouv.fr](http://monparcourshandicap.gouv.fr)

### **Les nouveautés 2023**

**Une Prestation de compensation du handicap (CPH) plus ouverte** . Le décret du 19 avril 2022 relatif à la PCH est entré en vigueur le 1er janvier 2023. Son ambition : améliorer l'accès aux aides humaines et son périmètre pour les personnes en situation de handicap, notamment psychique et mental.

**La déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés** entrera en vigueur au 1er octobre 2023. À partir de cette date, le calcul ne prendra plus en compte les revenus du conjoint pour les nouveaux bénéficiaires.

**Les livres en braille** sont jusqu'à 5 fois plus chers que leur version classique. Le Centre de transcription et d'édition en braille, principale imprimerie en braille de France, créé en 1989 propose dès le 4 janvier 2023 un catalogue de 2 000 titres à prix unique.